

Fiche de synthèse issue de la dynamique participative

Pour le volet socio-économique de ce nouveau Contrat de Quartier Durable Wiels-sur-Senne (CQDW), une nouvelle méthodologie a été mise en place : un appel à projets participatif. Cette méthodologie a permis d'aboutir à la rédaction de plusieurs fiches de synthèse co-construites avec les associations, les collectifs d'habitants et les services communaux lors des différents groupes de travail organisés entre mars et avril. En effet, lors de ces différentes rencontres, tous les participants ont apporté leur expertise afin de cerner au mieux les besoins et les attentes des habitants du périmètre concerné.

Grâce à ce travail de collaboration, 14 fiches de synthèse ont été rédigées sur base des 5 thèmes principaux issus du diagnostic. En effet, pour tous les thèmes confondus, 14 priorités d'action ont été établies et pour chacune des priorités, une fiche de synthèse a été complétée.

Nous insistons sur le fait que **tout formulaire de candidature rendu devra obligatoirement référer à l'une des 14 fiches de synthèse.**

1. Thème principal

Thème 1	Améliorer la qualité du bâti
Thème 2	Renforcer la cohésion sociale/ Renforcer les liens humains
Thème 3	Activer l'espace public
Thème 4	Valorisation des compétences transversales/Accompagner la mise à l'emploi
Thème 5	Activer durablement l'Avenue Wielemans Ceuppens

2. Priorité d'action

Priorité 2 : Préserver et revitaliser l'espace public

3. Lien avec le thème principal et éventuellement avec une autre opération du CQDW/ou du quartier

De nombreux espaces publics sur le périmètre concerné sont en mauvais états. Pour lutter contre cette détérioration, des actions de préservation et revitalisation de ces espaces publics seront menées en collaboration avec les habitants et les associations.

Nous vous donnons également la possibilité de faire des liens éventuels avec les autres thématiques du CQDW. Pour que vous ayez une vision claire des différentes thématiques et de leurs priorités, veuillez-vous référer au tableau synoptique ci-dessous.

Thème 1	<u>Priorité 1</u> : Sensibiliser et informer en matière de rénovation des logements et de consommation d'énergie
	<u>Priorité 2</u> : Former les publics à la rénovation et à l'auto-rénovation
Thème 2	<u>Priorité 1</u> : Favoriser et renforcer les liens inter-associations
	<u>Priorité 2</u> : Favoriser et renforcer les liens entre habitants
Thème 3	<u>Priorité 1</u> : Animer l'espace public
	<u>Priorité 2</u> : Préserver et revitaliser l'espace public
	<u>Priorité 3</u> : Encourager la mobilité active et l'accès PMR

Thème 4	<u>Priorité 1</u> : Encourager les préformations et/ou formations professionnelles qualifiantes et/ou formation par le travail pour les publics éloignés de l'emploi ou en reconversion professionnelle
	<u>Priorité 2</u> : Favoriser l'auto-entreprenariat
	<u>Priorité 3</u> : Développer l'économie locale et solidaire
	<u>Priorité 4</u> : Accompagnement/coaching pour la valorisation des compétences transversales
Thème 5	<u>Priorité 1</u> : Animer l'Avenue Wielemans Ceuppens
	<u>Priorité 2</u> : Sensibiliser et informer (propreté, primes,...)
	<u>Priorité 3</u> : Revitaliser les espaces commerciaux (étalages, façades,...)

4. Public visé

Nous rappelons que tous les projets doivent viser en priorité les habitants et usagers du périmètre concerné. Nous avons listé les différents publics visés par cette priorité.

- Tous les habitants du quartier (âge, genre, culture, niveau socioéconomique confondus)
- Les associations et leurs usagers

5. Types d'objectifs à remplir par le(s) projet(s)

Nous énumérons ci-dessous une liste d'objectifs (cette liste n'est pas exhaustive). Vous pouvez également proposer de répondre à d'autres objectifs dans votre dossier de candidature. Toutefois, s'il s'agit de nouveaux objectifs, ils doivent être en lien avec la priorité 2 et être détaillés.

- Améliorer la propreté, le civisme, le respect des règles d'usage
- Renforcer l'identité du quartier
- Assurer une meilleure visibilité, accessibilité et connaissance des espaces
- Revitaliser les chancres urbains
- Embellir l'espace public
- Travailler sur l'appropriation positive des espaces publics et le respect de ceux-ci
- Autre

6. Enveloppe budgétaire et répartition (Personnel – investissement – Fonctionnement)

L'enveloppe globale allouée à cette thématique s'élève à 600.000 € pour toute la durée du Contrat de Quartier Durable Wiels-sur-Senne, soit de janvier 2019 à septembre 2022.

7. Projets envisagés

Nous énumérons ci-dessous la liste des différents projets énoncés lors des différentes réunions. Nous n'accepterons que les formulaires de candidature en lien avec ces projets.

- Proposition d'idées créatives pour attirer les habitants du quartier à se rendre dans les espaces publics moins connus
- Rendre visible les plaques commémoratives et les noms de rue
- Faire le lien entre les différents espaces et les distances qui les séparent
- Faire un/des nettoyage(s) collectif(s) pour lutter contre la dégradation des rues
- Intégrer plus de couleurs et d'arts dans l'espace public

- Trouver des alternatives pour lutter contre les chancres urbains
- Analyser les opportunités d'installation de mobilier urbain (banc, poubelle,...)
- Sensibilisation au respect des règles d'usage de l'espace public
- Formation donnée par les associations (atelier récup')
- Aménagement/intervention artistique dans des lieux spécifiques du quartier
- Soutien au projet existant *Give Box*

8. Profil des porteurs potentiels/des partenaires potentiels

Nous listons ci-dessous les différents porteurs et partenaires potentiels pour ces projets précédemment listés.

- ASBL
- Services communaux
- Comités de quartier

Partenaires potentiels :

- Bruxelles-Propreté

9. Conditions de réussite

Nous listons ci-dessous une liste de différentes conditions de réussite permettant de mener au mieux votre projet.

- Coordination avec les associations travaillant avec les publics visés
- Communication proactive et ciblée en fonction des publics visés
- Encadrement/accompagnement des publics
- Adéquation entre le projet et les besoins/attentes du public cible
- Mixité des publics (genre, âge, culture, niveau socioéconomique)
- Coordination des partenaires de projet
- Le cas échéant, détermination claire du rôle de chaque partenaire via un accord de collaboration (modèle fourni)
- Prise en considération de l'existant
- Lien avec projet bi-communal initié dans le CRU par les communes de Saint Gilles et Forest
- Prise en compte de l'aspect transversal du projet. Si le projet est projeté sur un espace qui est susceptible d'être réaménagé par la Commune, la co-construction du projet avec le bureau d'études qui sera désigné le cas échéant est obligatoire
- Adaptation du planning du projet s'il est directement lié à un aménagement d'espace public prévu par la Commune

10. Types d'indicateurs

Nous énumérons ci-dessous différents indicateurs permettant d'évaluer les projets. Cette liste n'est pas exhaustive. Dès lors, vous pouvez également proposer d'autres indicateurs dans votre formulaire de candidature.

- Propositions/initiatives venant des publics (indicateur d'appropriation, d'émancipation et de participation citoyenne)
- Amélioration du sentiment de sécurité dans les rues



COMMUNE DE FOREST I GEMEENTE VORST
CONTRAT DE QUARTIER DURABLE I DUURZAAM WIJKCONTRACT
WIELS-SUR-SENNE I WIELS AAN ZENNE



- Nombre de rues embellies
- Mixité des publics (genre, âge, culture, niveau socioéconomique)
- Autre